



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 9 mars 2026
N° d'affaire : 2025.GRPARL.356

Après l'abandon de la révision de la loi sur la protection de la nature : le canton doit permettre des améliorations (comme des biotopes temporaires), donner l'exemple, informer et sensibiliser avec efficacité ! (Motion ayant valeur de directive)

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme suit :

Chiffre 1: Adoption comme Postulat (Ja 84, Non 65, Abstentions 1)
Chiffre 2 : Adoption (Oui 80, Non 71, Abstentions 0)
Chiffre 2 : Adoption classement (Oui 77, Non 74, Abstentions 0)
Chiffre 3 : Adoption comme Postulat (Oui 81, Non 70, Abstentions 0)

Berne, le 9 mars 2026

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général